

# Personne morale - Immatriculation au RM et au RCS - Création avec activité (SARL, EURL, SA, SAS...)

## Documents à fournir :

- [Formulaire M0 SARL](#) ou formulaire [M0 SAS](#) à fournir en 3 exemplaires originaux
- [Formulaire TNS \(si gérant majoritaire\)](#) + voir liste organismes maladie conventionnées pour le département Gers
- [Registre des bénéficiaires effectifs \(DBES1\)](#)

Si mandataire : [pouvoir](#) autorisant la formalité

## Pièces à fournir :

### Concernant le Gérant - le Président - la Personne dirigeante :

- 2 copies recto verso de la carte d'identité en cours de validité (pour les ressortissants des pays de l'Espace Economique Européen, Suisse, Andorre, Monaco et San Marin)
- Ou 2 extraits de naissance de moins de 3 mois
- Ou 2 copies du titre de séjour en cours de validité
- [Déclaration sur l'honneur de non condamnation](#) avec filiation
- Attestation du stage de préparation à l'installation ou [dispense de stage](#)

### Concernant la société :

- 1 original et 2 copies des statuts [l'enregistrement aux **Impôts** n'est pas obligatoire sauf en cas d'apports d'actifs : fonds de commerce ou droit au bail...]
- **2 attestations de dépôt du capital**
- 2 procès-verbaux (1 original et 1 copie) de l'Assemblée Générale de nomination du gérant sauf si le gérant est nommé dans les statuts
- 2 exemplaires du Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution

**Si création :** (en 2 exemplaires) :

#### **Domiciliation**

- Si locataire : copie d'une quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise
- Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise
- Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation
- Si exercice de l'activité dans les locaux d'habitation d'une tierce personne : [autorisation d'exercice de l'activité](#) délivrée par le propriétaire + taxe foncière (recto verso)

**Si reprise :** (en 2 exemplaires)

- Si cession de fonds : acte de cession enregistré aux impôts et Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution avec les mentions
- Si location gérance : contrat de location gérance enregistré aux impôts et Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution avec les mentions
- Si donation : acte de donation et Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution avec les mentions
- Si apport : contrat d'apport et Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution avec les mentions

### **Pièces supplémentaires à fournir :**

- Si qualification obligatoire : [imprimé JQPA](#) + Justificatifs de qualification professionnelle (renvoi vers page activités réglementées)
- Si ACCRE ([voir ACCRE](#)) + justificatif
- Si conjoint collaborateur ([déclaration conjoint collaborateur](#))
- Si marchand ambulant ([demande de carte ambulant](#))
- Si activité relevant du secteur alimentaire et/ou consommation sur place : demande de licence auprès de la mairie et/ou permis d'exploitation
- [Communication à des tiers](#)

### **Frais :**

- 252 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 39,42 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce si création
- Ou 73,21 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce si location gérance
- Ou 64,76€ € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce si achat

### **Immatriculation d'un établissement secondaire (Répertoire des Métiers et Tribunal de Commerce)**

#### **Le siège étant hors département ou non inscrit à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :**

- Pièces identiques
- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- [JQPA](#) + justificatifs
- D1M de moins de 3 mois
- 150 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 108,42 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce si création
- 265,84 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (si achat, donation, apport) 124,84 € (si location gérance)